



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du Conseil

Séance du jeudi 20 août 2026 à 20:00 à Salle du Conseil de la Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Laurent NODARI, Alain BARRAUD, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Samuel FAURE (donne pouvoir à : Alain BARRAUD), Laurence TORRES (donne pouvoir à : Brigitte LE PESSOT)

Membres Absents :

Président de séance : Laurent NODARI

Secrétaire de séance : Clément RAMILLIEN

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent NODARI, Maire de Saint-Clément, à 20h15

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance Séance du Conseil du 05/06/2026	Le Maire
2	Approbation de la nouvelle convention de support technique 2026 - 2030 avec Allier Bourbonnais Territoires	Le Maire
3	Approbation de la convention de groupements de commandes en vue d'une gestion mutualisée des marchés publics	Le Maire
4	Approbation de la convention de mise à disposition gratuite du local situé à la Salette aux associations	Le Maire
5	Demande de subvention solidarité au Conseil Départemental – Aménagement de la Salle des Fêtes	Le Maire

6	Demande de subvention pour le programme aménagement des bords de la Besbre	Le Maire
7	Don de solidarité en faveur des départements de la Gironde et des Landes à la suite des incendies de l'été 2026	Le Maire
8	Décision modificative n° 2 - ajustement des crédits inscrits au programme des travaux de l'Eglise.	Le Maire
9	Décision modificative n° 2 - Aménagement des bords de la Besbre	Le Maire
10	Mise en place de dispositifs de rafraîchissement dans l'Ecole	Le Maire

Détails des projets / délibérations :

Approbation du procès-verbal de la séance Séance du Conseil du 05/06/2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet du procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenu le 05 juin 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mickaël LEFEVRE.

Il convient à ce titre que les membres du conseil les valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil municipal 05 juin 2026

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Alain BARRAUD, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Samuel FAURE, Laurence TORRES, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE, Laurent NODARI

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Approbation de la nouvelle convention de support technique 2026 - 2030 avec Allier Bourbonnais Territoires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'évolution des services proposés par Allier Bourbonnais Territoires, une nouvelle convention de support technique est proposée aux communes pour la période 2026-2030.

Il précise que le nouveau modèle de convention a été adopté par le Conseil d'administration de l'Agence lors de sa séance du 09 mars 2026.

Cette nouvelle version prend en compte le mode d'hébergement Saas dit Coloria de Cosoluce et actualise les mentions en matière de protection des données personnelles.

Monsieur le Maire indique que cette convention porte sur la période 2026-2030, et qu'elle sera renouvelable une fois tacitement, après son adoption en Conseil Municipal et signature du maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention du support technique 2026-2030 proposée par Allier Bourbonnais Territoires.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Résultats de vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour : 11 voix Laurent NODARI, Alain BARRAUD, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Samuel FAURE, Laurence TORRES, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Approbation de la convention de groupements de commandes en vue d'une gestion mutualisée des marchés publics

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes en date du 17 décembre 2020, conclue avec les communes membres de Vichy Communauté,

Considérant que par suite du renouvellement des instances délibératives, Vichy Communauté et ses communes membres ont souhaité renouveler la convention précitée afin d'actualiser les thématiques des groupements de commandes,

Propose au Conseil Municipal :

- de constituer des groupements de commandes avec Vichy Communauté et la ville de Vichy, coordonnateurs, et les communes membres souhaitant y adhérer, en vue de la passation de marchés publics de fournitures et services, de prestations intellectuelles ou de travaux,
- d'approuver les dispositions de la convention constitutive desdits groupements telle qu'annexée aux présentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et

tout document nécessaire à sa bonne exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** ces propositions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.
- **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Laurent NODARI, Alain BARRAUD, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Samuel FAURE, Laurence TORRES, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Approbation de la convention de mise à disposition gratuite du local situé à la Salette aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la mise à disposition du local situé à La Salette aux profit des associations de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition gratuite du local de La Salette aux associations de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Résultats de vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour : 11 voix Laurent NODARI, Alain BARRAUD, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Samuel FAURE, Laurence TORRES, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

**Demande de subvention solidarité au Conseil Départemental -
Aménagement de la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite engager des travaux d'aménagement de la salle des Fêtes, dont le coût prévisionnel s'élève à **11 983 € HT soit 14 380 € TTC.**

Il informe que la commune peut solliciter une subvention Solidarité du Conseil Départemental d'un montant de 5 000 € HT représentant 50 % une dépense subventionnable entre 3 000 et 10 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du Département
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention

Demande de subvention pour le programme aménagement des bords de la Besbre

REPORTÉE

Don de solidarité en faveur des communes sinistrées à la suite des incendies de l'été 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un don de solidarité en faveur des communes sinistrées, durement touchés par les incendies de l'été 2026, dans le cadre du dispositif mis en place par l'association de Maires de France.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser un don de solidarité d'un montant de 200 €.
- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de ce don.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Laurent NODARI, Alain BARRAUD, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Samuel FAURE, Laurence TORRES, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Décision modificative n° 2 - Ajustement des crédits inscrits au programme des travaux de l'Eglise.

Le budget primitif 2026 nécessite une correction relative à un crédit insuffisant de **8 000 €** au programme 2025002, concernant les travaux de l'Eglise, à la suite de devis supplémentaires et des révisions de prix comme indiqué dans le CCAP.

Afin de financer ces dépenses supplémentaires tout en maintenant l'équilibre du budget, il est proposé de prélever la somme de 4 000 € sur chacun des programmes 2026005 et 2026006.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la décision modificative n°2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution

Résultats de vote : **Adopté à 9 voix pour, 0 contre, 2 abstentions**

Pour : 9 voix Laurent NODARI, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Laurence TORRES, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE
Contre : 0 voix
Abstentions : 2 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Décision modificative - Aménagement des bords de la Besbre

REPORTÉE

Mise en place de dispositifs de rafraîchissement dans l'Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, face aux épisodes de chaleur de plus en plus fréquents et intenses, EDF met en place un dispositif exceptionnel destiné à accompagner les collectivités dans le déploiement de solutions de rafraîchissement au sein des établissements accueillant des enfants.

Ce dispositif concerne notamment les crèches municipales, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs communaux et se décline en deux volets complémentaires :

1. Le dispositif « Été 2026 » : des aides immédiates pour équiper rapidement les établissements Jusqu'au 30 septembre 2026, les collectivités peuvent bénéficier d'un remboursement pouvant atteindre 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement, pour l'acquisition de ventilateurs, brasseurs d'air, brumisateurs, climatiseurs ou autres équipements de rafraîchissement éligibles.

2. Dispositif « Solution durable » : une prime de 10 000 € pour les projets de rénovation

Les collectivités engagées dans un projet de rénovation intégrant un système fixe de rafraîchissement peuvent bénéficier d'une prime forfaitaire de 10 000 €, en complément des aides du programme EduRénov. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 30 juin 2027.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Laurent NODARI, Alain BARRAUD, Isabelle NARDON, Guy DACREMONT, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Samuel FAURE, Laurence TORRES, Michèle SOULIGNAC, Brigitte LE PESSOT, Mickaël LEFEVRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

La séance est levée 21h41.

Le Secrétaire de séance,
Clément RAMILLIEN

Fait à SAINT CLEMENT,
Le 03/09/2026 ,
Le Maire, Laurent NODARI

